



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue par conférence à distance et à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mercredi le 25 août 2021 à 19h.

Sont présents sur place : Monsieur Gaétan Pageau, maire
(Salle du conseil) Madame Sylvie Papillon
Madame Sylvie Falardeau
Madame Josée Ossio
Monsieur André Laliberté
Monsieur Charles Guérard
tous conseillers et formant quorum

Est présent sur place : Monsieur André Rousseau, directeur général
(Dans son bureau)

Est présente à distance : Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière

Est présente (À distance) Madame Isabelle Saillant,
directrice des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

189-21 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de changer l'ordre du jour et d'inverser les points 3 et 4;

CONSIDÉRANT qu'il y a absence de contestation concernant cette modification;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Papillon, appuyé par André Laliberté et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Octroi de contrat pour les besoins techniques et la main-d'œuvre technique dans le cadre du Festival Lorettain 2021;
4. Point d'information – Festival Lorettain 2021;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance

ADOPTÉE

190-21 3. OCTROI DE CONTRAT POUR LES BESOINS TECHNIQUES ET LA MAIN-D'ŒUVRE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU FESTIVAL LORETTAIN 2021

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Festival Lorettain, le Service des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les équipements de sonorisation, d'éclairage et diffusion vidéo;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux soumissions, lesquelles se détaillent comme suit :

Compagnie	Montant soumis
LSM Ambiocréateur	34 205,06 \$ taxes incluses
Solotech	42 873,03 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que l'entreprise LSM Ambiocréateur est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 34 205,06 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'ajouter une réserve de 10 %, soit 3 420,51 \$ toutes taxes incluses, afin de pallier aux imprévus;

CONSIDÉRANT que les montants seront prélevés dans le poste budgétaire 02-702-40-519 prévu dans le budget d'opération du Festival Lorettain;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par André Laliberté et résolu :

D'OCTROYER le contrat à la firme LSM Ambiocréateur pour un montant total de 34 205,06 \$ toutes taxes incluses;

DE CRÉER une réserve de 10 % pour un montant de 3 420,51 \$ afin de pallier aux imprévus.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

191-21 4. POINT D'INFORMATION – FESTIVAL LORETTAIN 2021

Monsieur le maire, Gaétan Pageau, s'adresse aux citoyens de la Ville de L'Ancienne-Lorette pour les informer que l'horaire de montage des installations sur le site du Festival Lorettain a été devancé.

Il souligne que toutes les mesures sanitaires mises en place sont en accord avec les recommandations de la Santé publique et rappelle aux citoyens de respecter les consignes sur place.

Également, monsieur le maire remercie l'ensemble des gens ayant participé à l'élaboration de ce festival en temps de pandémie et les félicite pour cet excellent travail.

Enfin, il souhaite à tous un beau Festival Lorettain.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

192-21 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Papillon appuyé par Sylvie Falardeau et résolu :

DE LEVER la séance, il est 19h14.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière